

Conseil international des archives
Section provisoire des archives notariales (SAN)
Réunion plénière du comité d'initiative élargi, 23 août 2004 14h 30, Vienne

Compte rendu des débats

Présents : Les présents le 23 août au matin pour la réunion du comité d'initiative et les personnes suivantes : CHAGNY Anne-Marie (France, Nièvre), ETIENNE Geneviève (France, Paris), EVEN Pascal (France, Paris), JUSTO M. Jose (Espagne, Saint-Jacques de Compostelle), LAFFE Félix (France, Bouches-du-Rhône), PLANES ALBETS Ramon (Espagne, Barcelona), POIVRE Joël (France, Paris), ROTH Barbara (Suisse, Genève), VAN DEN BOSSCHE Aloïs (Belgique, Vorselaar)

N. B. : Les coordonnées exactes et développées des présents figurent dans l'annuaire joint.

Les participants à cette réunion – largement ouverte à toute personne intéressée – sont accueillis par Françoise MOSSER, présidente du Comité d'initiative pour une section des archives notariales qui souligne, en guise d'introduction, que si les archives notariales passionnent tant de chercheurs, c'est qu'elles sont souvent « les archives publiques de la vie privée ». Le notariat a créé depuis longtemps des organismes fédérateurs dont le rôle, qui va croissant, est aujourd'hui reconnu. Pourquoi les archivistes ne feraient-ils pas de même, en créant au sein du CIA une section pour les archivistes, les professionnels du notariat et les organismes de recherche qui s'intéressent aux archives notariales ?

Après un tour de table de présentation, la réunion se poursuit par un bref rappel de l'historique de la création du comité d'initiative (M.-F. LIMON-BONNET) et par le rapport des actions entreprises par celui-ci de mai 2003 à août 2004 (F. MOSSER).

La création de la section provisoire a été annoncée sur le site du CIA et dans le Bulletin *Flash*, puis relayée en France, en Amérique latine et en Pologne par plusieurs listes de diffusion professionnelles. Au total, 33 « membres » se sont manifestés auprès de la présidente en signalant leur intérêt pour la section. Un premier annuaire préparé par F. MOSSER est alors fourni. Teresa DIEZ commente alors la note d'objectif initiale. Celle-ci est présentée en quatre langues : français, espagnol, anglais, allemand. Elle figure sur le site du CIA, sur lequel la section dispose déjà d'un espace www.ica.org à la rubrique *Sections*. Cette note d'objectif a été approuvée par le comité directeur du CIA à Saint-Petersbourg en juin 2003.

Le programme des activités de la section durant le congrès de Vienne est commenté, en particulier celui de la journée du 24 août : la matinée sera consacrée à des visites professionnelles : le Palais de Justice de Vienne et les archives notariales qui y sont conservées, une étude notariale viennoise, la chambre des notaires autrichiens, avec rencontre de responsables, exposé et présentation pratique du minutier électronique des notaires autrichiens lancé en 2000, etc. ; l'après-midi se tiendra une table ronde sur les cadres juridiques et institutionnels de la conservation des archives notariales. Une permanence de la section sur le stand du CIA sera également assurée certains jours à des heures déterminées. La section devrait être définitivement officialisée comme « section provisoire du CIA » le 27 août après-midi lors de l'assemblée générale. Tous les participants à la réunion du jour sont donc conviés, s'ils le souhaitent, à l'assemblée générale.

Les participants sont alors invités à exprimer les attentes et les besoins qui sont les leurs vis-à-vis de la section en création, et à débattre des idées de projets dégagées le matin par le comité d'initiative. Ces idées d'actions étaient les suivantes :

- Connaître les systèmes juridiques et institutionnels du notariat dans le monde
- Promouvoir la conservation, la recherche, l'accès aux archives notariales
- Donner la priorité à la description internationale archivistique et à la connaissance des sources en général
- Echanger des expériences au niveau international y compris entre notaires et conservateurs
- S'informer sur l'archivage électronique des archives notariales.

La discussion permet de dégager des préoccupations, un besoin et des nécessités :

- souci d'échanges d'expériences autour de la conservation des documents (forme et contenu)
- souci de mieux assurer la collecte
- souci de mieux connaître les institutions notariales et leurs cadres juridiques
- besoin de formation et de conseil.
- utilité de mettre en commun la bibliographie de l'archivistique notariale
- utilité d'une information sur les fonds et sources notariales en zones frontalières

Il convient de ne pas restreindre la notion d'archives notariales à celle d'actes notariés. En effet, d'autres documents constituent les archives notariales, comme les dossiers clients, même si ces documents n'ont pas tous vocation à être un jour versés dans un service public d'archives. Ils ne sont d'ailleurs pas sans poser des problèmes de tri et de sélection, et il est rare que les notaires fassent ce qu'a autrefois fait l'un des notaires membres de la section pour les archives de la Charente Maritime (France) : trier les dossiers de clients avant leur dépôt aux archives. A Paris, au Minutier central, il y a encore beaucoup à faire pour traiter les dossiers des clients. Le notaire belge présent rappelle aux archivistes que s'ils souhaitent collecter des dossiers de clients, ils devront préciser leurs désirs aux notaires producteurs des dossiers, qui ne les constituent que dans le but pratique de mieux connaître leurs clients, pour mieux les servir. Ces dossiers de clients sont d'autant plus intéressants que l'on y retrouve parfois des titres très anciens (cas de la Moselle, France).

Il faut aussi ne pas négliger les archives des collèges ou corporations de notaires, parfois très anciennes (Genova, Italie). A Santiago de Compostella (Espagne), si l'on ne conserve pas à proprement parler d'archives privées des notaires tels que les dossiers de clients, les archives de la mairie renferment la comptabilité du notaire de la mairie ; on a conservé aussi les archives comptables de la chambre des notaires au XIXe siècle.

La discussion porte également sur les nombreux problèmes de conservation matérielle que posent les actes notariés. Mme CAROLI décrit le problème des *filse* génoises (feuilles pliées en 4 et attachées entre elle, la pratique ayant duré du XII au XIXe siècle). Ces *filse* posent des problèmes spécifiques de conservation que ne se posent pas à Turin, par exemple, où les actes sont en registres. Comment respecter l'aspect matériel du document tout en lui assurant des conditions de conservation optimales ? Très certainement, de nombreux exposés d'expériences – qui devraient porter sur les archives les plus anciennes et les plus vénérables, mais devraient aller aussi jusqu'aux expériences les plus récentes de minutiers électroniques – pourraient être rassemblés sur ce thème pour en tirer quelques éléments normatifs.

La discussion porte également sur la nécessité de disposer d'une meilleure connaissance des contenus des archives notariales. Cette connaissance pourrait s'améliorer en développant toutes sortes d'instruments de recherche répondant aux standards internationaux de description archivistique, mais aussi par toutes les actions de diffusion qu'on pourra imaginer autour des

archives notariales. Le Québec se lance dans la numérisation et l'indexation des 150000 pages de répertoires d'archives notariales ; en France, le Minutier central a des projets de même envergure, toutes initiatives qui mériteraient d'être mieux connues des uns et des autres.

Les débats sont riches : n'y a-t-il pas là trop à faire ? Sans doute ! La présidente, Mme MOSSER, propose néanmoins de ne pas se censurer alors que la section n'en est qu'à ses premiers pas. Il faut faire confiance à ceux qui accepteront de prendre la tête d'un projet et le comité directeur fera un point dans un an, par exemple. On peut aussi considérer que les six points débattus ne sont autres que les six chapitres d'un grand manuel international d'archivistique notariale à écrire.

La réunion du vendredi 27 août au matin permettra au comité directeur de proposer une première rédaction des projets de la section sur les formulaires prévus à cette effet par les instances du CIA.

Une section en devenir doit également régler quelques questions d'ordre administratif. Il conviendra de se doter de statuts ; il est cependant inutile de se lancer dès à présent dans leur rédaction, dans la mesure où les statuts du CIA lui même sont appelés à être réformés lors de l'assemblée générale qui aura lieu en clôture du congrès, le vendredi 27 août.

La section des archives notariales se réserve cependant, dans ses futurs statuts, le droit d'accueillir, sous une forme à déterminer des membres experts parmi les personnalités et organismes qui sont ses partenaires naturels : notaires, organisations notariales variées, statutaires ou non.

D'ores et déjà, le comité d'initiative a pris contact avec certaines de ces organisations notariales, en particulier avec l'Institut international d'histoire du notariat (IIHN) représenté par Mlle QUEINNEC, secrétaire générale. Mlle QUEINNEC présente alors aux participants d'autres organismes existants avec lesquels il sera bon de développer des partenariats :

- l'Union internationale du notariat latin (UINL), qui regroupe plus de 70 pays et organise son congrès à l'automne à Mexico
- les fondations néerlandaise et québécoise consacrées à l'histoire du notariat
- la commission des notariats de l'Union européenne

Au travers de l'IIHN et surtout de l'UINL, dont est membre le président de l'IIHN, Me MOREAU, les moyens de communiquer avec les professionnels du notariat existent. Il faut s'appuyer sur eux. Il conviendra aussi de toucher les chambres des notaires nationales.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du comité directeur de la section provisoire. Sont élus (par ordre alphabétique) : M. Mohamed BOUNAAMA (Algérie), Mme Estelle BRISSON (Canada), Mme Paola CAROLI (Italie), Mme Teresa DIEZ DE LOS RIOS SAN JUAN (Espagne), Mme Maria Teresa DORANTES (Mexique), Mme Marie-Françoise LIMON-BONNET (France), Mme Françoise MOSSER (France), M. Michel OOSTERBOSCH (Belgique), M. Pere PUIG I USTRELL (Espagne). Est désignée comme expert Mlle Marie-Louise QUEINNEC.

L'élection des membres du bureau est mise à l'ordre du jour de la réunion du 27 août au matin.

La secrétaire,
Marie-Françoise LIMON-BONNET